

Mariages et remariages au Canada
Marriages and Remarriages in Canada
Las primeras y segundas nupcias en Canadá

Jean Dumas

Volume 14, Number 2, octobre 1985

Démographie sociale

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/600571ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/600571ar>

[See table of contents](#)

Article abstract

Marriage being a recurrent event, it is important to analyse separately marriages and remarriages, because the unions they create have different characteristics. The author proposes five patterns of marriage, based on the various combinations between the previous matrimonial status of the spouses, and for each of them, he analyses the distribution according to the age of husband and wife.

Publisher(s)

Association des démographes du Québec

ISSN

0380-1721 (print)

1705-1495 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Dumas, J. (1985). Mariages et remariages au Canada. *Cahiers québécois de démographie*, 14(2), 209–230. <https://doi.org/10.7202/600571ar>

Mariages et remariages au Canada

Jean DUMAS*

INTRODUCTION

À ne considérer que le nombre de mariages célébrés annuellement au début des années quatre-vingt (environ 190 000), il n'est pas évident que la nuptialité soit autant à la baisse que la rumeur publique le propage. Mais l'augmentation ou la diminution du nombre total de mariages n'a pas en soi une signification très claire, pas plus d'ailleurs qu'un taux brut qui traduirait la fraction de la population totale contractant mariage annuellement. Attendu que le mariage a une clientèle assez précisément définie par l'âge et par le sexe, les changements de structure de la population peuvent être responsables des fluctuations dans le nombre des unions conclues annuellement.

Au cours de la longue période qui va de 1955 à 1980, le nombre de mariages a augmenté, passant de 123 405 à 191 069; en fin de période il a cependant amorcé une baisse, puisqu'en 1972 on enregistrait plus de 200 000 unions. Ces fluctuations montrent bien que, prise seule, l'augmentation de la population, qui a été constante depuis 1955, ne peut rendre compte des variations. En plus du nombre de personnes dans l'intervalle d'âge où la propension au mariage est la plus forte, on sait qu'il faut tenir compte également du rapport numérique entre les sexes, car il peut y avoir déséquilibre du «marché matrimonial» si le nombre de partenaires est insuffisant pour ceux qui veulent se marier. En dehors des contraintes démographiques, il faut enfin considérer la conjoncture économique qui, selon l'année, incite ou fait hésiter à encourir les risques financiers que représente même à l'époque actuelle l'entreprise d'un mariage.

Mais le mariage étant un événement renouvelable, il convient de distinguer les premiers mariages des remariages et conduire les analyses séparément. Les uns et les autres créent des unions, mais celles-ci diffèrent sensiblement dans leur nature et dans les caractéristiques des personnes impliquées. Le premier mariage, au risque d'un pléonasme, est un événement unique dont les traits ont été jusqu'à présent assez constants à travers l'histoire. Même s'il se produit tardivement, il crée le cadre institutionnel dans lequel s'édifie sinon la totalité, du moins la plus grande partie de la descendance des individus. Bien que moins nettement que

* Statistique Canada, Division de la démographie.

L'auteur, et non Statistique Canada, assume la responsabilité des idées exprimées dans ce texte.

naguère, il a conservé une bonne part de la signification qu'il avait dans la société traditionnelle, c'est-à-dire l'événement solennel marquant pour l'homme et la femme la fin de la dépendance à l'égard de la famille d'origine et le début d'une vie sexuelle régulière.

Les remariés se trouvent dans des situations assez nettement différentes : ils ont souvent la charge totale ou partielle d'une famille. Ils sont en moyenne sensiblement plus âgés et chargés d'expérience; de plus, leurs aspirations en matière de fécondité sont généralement plus réduites. Dans le cadre de cette étude strictement démographique, seules seront retenues pour le propos les conditions indispensables à la formation de chacun de ces types d'union; pour un premier mariage, le fait d'être célibataire, et pour un remariage, celui d'avoir eu précédemment une union légale rompue par le veuvage ou le divorce.

La comptabilité des événements entre 1955 et 1980 montre que le nombre de mariages de célibataires ne s'est accru que de 30 % alors que le nombre de mariages de tous rangs a augmenté de 48 %. Il faut donc en déduire que les remariages prennent une place de plus en plus importante dans l'ensemble des unions conclues chaque année.

LES PREMIERS MARIAGES

Les premiers mariages représentent encore au début des années quatre-vingt la fraction de loin la plus importante de l'ensemble des mariages (plus de 80 %), et c'est leur nombre que la structure par âge de la population risque le plus d'influencer. En effet, toutes choses égales par ailleurs, le nombre de ces mariages dépend surtout du nombre de candidats, de ce fait du nombre de naissances une vingtaine d'années auparavant, en négligeant le rôle joué par les migrations et la mortalité.

Or, comme le montrent les tableaux 1.A et 1.B (colonne 1), le nombre de mariages de célibataires, après avoir augmenté jusqu'en 1972, décline graduellement depuis. Et quand on compare l'évolution du nombre de mariages avec l'évolution du nombre de naissances quelque 20 ou 23 ans auparavant (colonne 6), on constate que, s'il y a eu une relation positive jusque vers la fin des années soixante, depuis le début des années soixante-dix il n'y en a plus du tout. Plus encore, le nombre de premiers mariages décroît lors même que le nombre de candidats par l'âge augmente. Le phénomène étant aussi vrai pour les hommes que pour les femmes, est exclu du fait même comme explication l'effet d'un éventuel déséquilibre des sexes.

Il ne reste pour expliquer son caractère insolite que l'augmentation de l'âge au mariage ou le désengouement des célibataires à l'endroit de l'institution.

Tableau 1.A

Évolution de la nuptialité féminine au Canada (selon l'état matrimonial antérieur),
1955-1980. Indice et relation avec les naissances 20 ans auparavant

Indice de nuptialité féminine 1955 = 100		Partie de l'indice représentant les			Naissances 20 ans auparavant		
		mariages de célibataires	remariages de veuves	remariages de divorcées	Année	Nombre	Indice 1935 = 100
Année	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	
1955	100	91,4	4,9	3,7	1935	111 376	100
1956	107,3	98,5	5,2	3,9	1936	110 707	99
1957	107,9	99,0	5,0	4,0	1937	110 642	99
1958	106,6	97,5	5,0	4,1	1938	115 205	103
1959	107,3	98,0	5,2	4,2	1939	115 858	104
1960	105,6	96,3	5,2	4,1	1940	122 911	110
1961	104,0	94,7	5,3	4,0	1941	128 135	115
1962	104,8	95,6	5,1	4,1	1942	136 068	122
1963	106,2	96,5	5,3	4,4	1943	142 196	128
1964	111,5	102,0	5,2	4,3	1944	141 987	127
1965	117,9	107,4	5,4	5,0	1945	145 244	130
1966	126,1	115,1	5,4	5,4	1946	166 794	150
1967	134,4	122,7	5,9	5,8	1947	181 200	163
1968	139,2	127,1	6,1	6,1	1948	174 886	157
1969	147,6	131,8	6,3	9,4	1949	177 800	160
1970	152,7	135,7	6,4	10,6	1950	180 596	162
1971	155,0	137,1	6,4	11,6	1951	185 174	166
1972	162,4	143,6	6,3	12,5	1952	195 489	176
1973	161,3	141,1	6,3	13,9	1953	203 461	183
1974	161,1	139,5	6,1	15,5	1954	212 030	190
1975	160,1	136,7	6,1	17,3	1955	215 555	194
1976	151,4	127,5	5,8	18,0	1956	219 042	197
1977	151,8	127,1	5,6	19,1	1957	228 020	205
1978	150,3	124,8	5,3	20,1	1958	228 443	205
1979	152,2	125,6	5,2	21,5	1959	233 202	209
1980	154,8	127,1	4,9	22,8	1960	232 522	209

Tableau 1.B

Évolution de la nuptialité masculine au Canada (selon l'état matrimonial antérieur)
1955-1980. Indice et relation avec les naissances 23 ans auparavant

Indice de nuptialité masculine 1955 = 100		Partie de l'indice représentant les			Naissances 23 ans auparavant		
		mariages de célibataires	remariages de veufs	remariages de divorcés	Année	Nombre	Indice 1932 = 100
Année	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	
1955	100	91,7	4,7	3,6	1932	124 497	100
1956	107,1	98,7	4,7	3,9	1933	117 804	95
1957	107,9	99,2	4,6	4,1	1934	116 785	94
1958	106,6	98,1	4,6	3,9	1935	116 731	94
1959	107,3	98,3	4,7	4,2	1936	117 006	94
1960	105,6	96,7	4,6	4,1	1937	116 933	94
1961	104,0	95,2	4,7	4,1	1938	121 584	98
1962	104,8	95,6	5,1	4,1	1939	121 836	98
1963	106,2	97,1	4,7	4,5	1940	129 342	104
1964	111,5	101,9	4,7	4,8	1941	135 470	109
1965	117,9	107,9	4,8	5,2	1942	145 035	116
1966	126,1	115,3	4,9	5,8	1943	150 245	121
1967	134,4	123,1	5,1	6,3	1944	151 537	122
1968	139,2	127,5	5,2	6,5	1945	154 709	124
1969	147,6	132,0	5,5	10,2	1946	175 971	141
1970	152,7	135,6	5,5	11,6	1947	190 540	153
1971	155,0	136,7	5,6	12,6	1948	184 055	148
1972	162,4	143,1	5,7	13,8	1949	188 339	151
1973	161,3	140,5	5,5	15,3	1950	191 413	154
1974	161,1	138,2	5,5	17,2	1951	195 918	157
1975	160,1	135,3	5,3	19,4	1952	208 070	167
1976	151,2	126,0	5,0	20,1	1953	214 423	172
1977	151,8	125,5	5,0	21,3	1954	224 168	180
1978	150,3	123,1	4,8	22,4	1955	227 382	183
1979	152,2	123,7	4,7	23,7	1956	231 697	186
1980	154,8	124,9	4,8	25,1	1957	241 073	194

Note : À cause des arrondissements, les totaux ne sont pas nécessairement égaux la somme des parties.

LES REMARIAGES

La clientèle des remariages a pour origine le décès du conjoint ou la séparation du couple par divorce. Chacun de ces événements a un effet différent sur le nombre des candidats au remariage. Lorsqu'il y a rupture d'union par décès, un seul des membres du couple détruit peut se retrouver sur le «marché matrimonial», tandis que dans le second cas les deux ex-conjoints peuvent être de nouveau candidats. Mais surtout, dans les remariages le rôle de l'âge des conjoints, et donc aussi de leur différence d'âge, semble à première vue moins prépondérant que dans le cas des premiers mariages. Ce n'est plus le temps écoulé depuis la naissance qui a, a priori, la plus grande valeur explicative, mais bien plutôt le temps écoulé depuis la rupture de l'union antérieure. Malheureusement, on ne peut analyser ce comportement de cette manière, les actes de l'état civil ne nous renseignant pas à ce sujet.

Parmi les remariages, comme on peut le constater aux tableaux 1.A et 1.B, ce sont les remariages de divorcé(e)s qui, surtout depuis 1970, occupent de loin la première place, tandis que les remariages de veufs et de veuves occupent, à mesure que le temps passe, une place de plus en plus minime. Ce changement n'a rien pour surprendre : alors qu'à cause du recul de la mortalité précoce, les unions dissoutes par le décès de l'un des conjoints diminuent dans les âges où l'on se marie le plus, celles dissoutes par le divorce augmentent, particulièrement depuis la modification de la loi en 1969¹.

Le remariage des veufs et des veuves

Si l'on veut analyser l'évolution du nombre de remariages de veufs et de veuves, il est prudent de ne pas utiliser la série chronologique complète, depuis 1921, des statistiques de mariages de Statistique Canada selon l'état matrimonial, à cause d'erreurs de transcription en Ontario vers la fin des années trente et le début des années quarante. Toutefois, l'information pour les années vingt étant valide, on retiendra du tableau 2 que les remariages de veufs ou veuves représentaient au cours des années 1920 près de 10 % de l'ensemble des mariages de chaque sexe. Or, de nos jours les proportions sont beaucoup plus faibles. En 1955, elles étaient tombées à moins de 5 % pour les veufs comme pour les veuves, et depuis elles n'ont cessé de décroître pour s'établir à moins de 3 % en 1982².

-
1. Une union a d'autant moins de chances d'être rompue par le décès d'un des conjoints que la probabilité qu'elle soit rompue auparavant par le divorce augmente.
 2. Cette fraction est encore d'interprétation difficile, puisqu'elle dépend non seulement du nombre de remariages de veufs ou de veuves mais également des autres mariages ! Si le nombre de mariages de célibataires diminue, le même nombre de remariages de veufs ou veuves fournira une fraction plus grande.

Tableau 2

Proportion des mariages de veufs et veuves par rapport à l'ensemble des mariages. Canada, 1921-1929 et 1946-1982

Année	% des veufs	% des veuves	Année	% des veufs	% des veuves
1921	10,8	9,2	1960	4,4	4,9
1922	10,0	8,3	1961	4,5	5,0
1923	9,2	7,6	1962	4,4	4,9
1924	9,0	7,3	1963	4,4	5,0
1925	9,4	7,4	1964	4,2	4,8
1926	8,9	6,3	1965	4,1	4,6
1927	8,9	6,2	1966	3,9	4,4
1928	8,6	6,0	1967	3,8	4,4
1929	8,4	5,8	1968	3,7	4,4
-----			1969	3,7	4,3
1946	4,9	5,0	1970	3,6	4,2
1947	5,1	4,9	1971	3,6	4,1
1948	5,3	5,1	1972	3,5	3,9
1949	5,6	5,3	1973	3,4	3,9
1950	5,2	5,1	1974	3,4	3,8
1951	5,0	5,0	1975	3,3	3,8
1952	5,1	5,1	1976	3,3	3,8
1953	4,9	5,0	1977	3,3	3,7
1954	4,8	5,0	1978	3,2	3,5
1955	4,7	4,9	1979	3,1	3,4
1956	4,4	4,8	1980	3,1	3,2
1957	4,3	4,6	1981	3,0	3,2
1958	4,3	4,7	1982	2,9	2,9
1959	4,4	4,8			

Ce changement important et régulier résulte des changements dans les probabilités de décès. On peut même discerner, bien que l'impact en soit faible, les changements survenus dans la mortalité différentielle entre les sexes. Vers 1920, il y avait un plus grand nombre de remariages de veufs que de remariages de veuves. Toutes choses égales par ailleurs, on peut soupçonner qu'une mortalité féminine plus importante que la mortalité masculine entre les âges de 20 et 50 ans (mortalité maternelle) était responsable de cet état de chose, tandis que de nos jours la mortalité différentielle, devenue défavorable au sexe masculin, a renversé la situation, de sorte que ce sont maintenant les remariages de veuves qui sont plus nombreux que les remariages de veufs³.

3. Ces mesures ne sont qu'approximatives, car elles supposent l'indépendance entre les probabilités, indépendance qui pour des raisons d'ordre social et psychologique ne se vérifie pas tout à fait dans la réalité.

Des conditions socio-économiques plus précaires que celles d'aujourd'hui incitaient veufs et veuves à reformer une union si le sort avait rompu la précédente. Souvent des enfants nombreux et en bas âge demandaient, selon le cas, soit un gagne-pain au foyer, soit des soins domestiques, ce que le remariage pouvait procurer à défaut d'une aide sociale à toutes fins inexistante à l'époque. Mais indépendamment de ces raisons incontestables, le simple jeu des risques de décès contraignait considérablement plus de gens qu'aujourd'hui à affronter le veuvage avant la vieillesse. Dans le tableau 3 figurent les probabilités de veuvage en 1931 et en 1976. On note qu'au cours de ces cinquante années les choses se sont modifiées sensiblement.

Dans un couple qui se serait formé en 1931, l'homme ayant 26 ans et la femme 23, les probabilités de veuvage après 10 ans et même après 20 ans de mariage étaient, selon les conditions de mortalité du moment, à peu près les mêmes pour les deux conjoints. Après 30 ans de mariage, les chances qu'une femme devienne veuve étaient de 17 % plus élevées que pour l'homme, et après 40 ans, de 36 % plus élevées.

De nos jours (on a utilisé les tables de 1980-1982), les risques comparatifs se sont très sensiblement modifiés. Hommes et femmes ont, à toutes les durées de mariage envisagées, sensiblement moins de chances de tomber en veuvage. Par contre, le risque pour une femme de devenir veuve après 10 ou 20 ans de mariage est deux fois et demi plus élevé que celui pour un homme dans les mêmes conditions d'être veuf. Après 30 ans de mariage, les probabilités sont près de trois fois plus grandes pour une femme.

Tableau 3

Probabilité de veuvage en l'absence d'autres causes de rupture d'union, pour des unions conclues à l'âge moyen au mariage^a. Canada, 1931 et 1981

Durée du mariage	Sexe féminin		Sexe masculin	
	1931	1981	1931	1981
10	3,3 %	1,4 %	3,6 %	0,5 %
20	7,6 %	3,7 %	7,6 %	1,5 %
30	14,3 %	9,7 %	12,2 %	3,9 %
40	24,1 %	22,2 %	17,7 %	7,9 %

Source : Statistique Canada, tables de mortalité masculines et féminines, 1931 et 1981.

a. 26 ans pour l'homme et 23 ans pour la femme.

Le remariage des divorcé(e)s

Évoluant de façon contraire à celui des remariages de veufs et de veuves, le nombre (et la part) de remariages de divorcé(e)s s'est accru considérablement. Si, en 1955, les mariages impliquant des personnes divorcées représentaient 3,6 % de tous les mariages, ils en représentent en 1980 près de 16 %. Ces remariages se présentent donc comme des faits communs; tout au moins, n'ont-ils plus le caractère quasi exceptionnel de naguère. En 1968, année qui précéda l'amendement à la loi sur le divorce, on avait enregistré 8 105 mariages de divorcés, et en 1980 on en a compté 31 043; l'augmentation est de près de 300 % en 12 ans⁴.

Mais ces mariages plus nombreux peuvent être dus autant au fait que les divorces sont plus nombreux que jamais, qu'à une augmentation de la propension au remariage des divorcés. Pour mesurer la propension au remariage des divorcés, l'instrument à première vue le plus adéquat est la table de nuptialité des divorcés. Construite sur les mêmes principes que toute table d'événements non renouvelables, elle présente les quotients ou probabilités de sortie de l'état de divorcé par remariage, les survivants au phénomène (ou divorcés subsistants), les remariages, etc. Cependant, la notion probabiliste du quotient est ici illusoire. On se contentera donc d'une mesure approximative, mais sans doute suffisante. En mettant en relation les remariages de divorcés d'un groupe d'âge et d'une année donnés, avec la population des divorcés de cet âge, on obtient une sorte de taux global qui laisse entrevoir l'ampleur du phénomène.

Pour que la comparaison de la propension au mariage des célibataires avec celle des divorcés soit significative, il faut choisir dans chacun des cas les groupes d'âge où les risques sont les plus grands, et ce ne sont pas les mêmes. Pour les célibataires masculins, il s'agit du groupe des 20-34 ans, et pour les divorcés, du groupe des 25-44 ans; dans chacun des cas, il s'agit là des segments de la vie où les événements que l'on veut comparer sont le plus susceptibles de se produire. Pour les femmes, on a choisi 18-29 ans et 25-39 ans.

4. Les ordres de grandeur diffèrent peu si on considère le sexe féminin pour les mêmes années : passage de 7 511 à 27 995.

En 1981, on obtient (tableau 4) un taux de remariage des divorcés de 24,2 % (24 591 remariages de divorcés pour 101 421 divorcés). Il s'agit d'une valeur relativement élevée, puisque le mariage des célibataires traité de la même façon donne une mesure de 10,7 % (138 141 mariages pour 1 294 392 célibataires âgés de 20 à 34 ans). Pour les femmes on obtient un taux de remariage des divorcées de 15,9 % (19 994 remariages pour 125 451 divorcées de 25-39 ans), alors que les célibataires ont un taux de 11,4 % (139 063 mariages pour 1 221 294 célibataires de 18 à 29 ans)⁵.

Tableau 4

Taux (en %) de nuptialité des divorcé(e)s, et taux de nuptialité des célibataires. 1971, 1976 et 1981

Sexe	Catégorie	1971	1976	1981
Hommes	Divorcés 25-44 ans	29,8	30,5	24,2
	Célibataires 20-34 ans	15,8	12,3	10,7

Femmes	Divorcées 25-39 ans	21,1	18,2	15,9
	Célibataires 18-29 ans	17,0	13,6	11,4

Mis à part le fait que les hommes divorcés contractent un second mariage plus fréquemment que leurs homologues féminins, on retrouve, quoiqu'à des niveaux différents, le même modèle pour les deux sexes : les divorcés et divorcées ont une tendance à se remarier plus forte que les célibataires à se marier.

5. Ce genre de calcul comporte évidemment des biais. Les deux biais les plus importants sont (1) la sous-estimation du taux des célibataires : le dénominateur contient tous ceux voués au célibat définitif par inaptitude au mariage (on ne rapporte donc pas les événements à la population soumise au risque, mais à une plus grande), et (2) la surestimation du taux des divorcé(e)s : sont retranché(e)s du dénominateur, les divorcé(e)s qui vivent en union consensuelle, puisqu'au recensement ils (elles) sont comptabilisé(e)s avec les marié(e)s.

Ceci peut surprendre, mais avant de lier à l'état de marié une sorte de besoin qu'éprouvent certaines personnes libérées d'une union d'en rechercher une autre (ce qui est probablement en partie exact), il faut songer aux divorces qui n'auraient pas eu lieu si l'autre union n'avait pas été en vue. Autrement dit, une partie probablement non négligeable des remariages sont à l'origine des divorces et non le contraire. On pourrait également considérer la conjoncture économique défavorable depuis quelques années, et qui pèse davantage sur les jeunes que sur les plus âgés (ce sont surtout les jeunes qui sont candidats à un premier mariage). Mais la portée de cette dernière remarque n'est pas suffisante, puisqu'en 1971 et 1976, alors que la baisse de la nuptialité des célibataires n'avait pas encore pris son ampleur actuelle, le modèle était le même : les divorcés se remariaient davantage que les célibataires ne se mariaient, ceci valant tant pour les hommes que pour les femmes.

Enfin, du tableau 4, on peut également conclure qu'en même temps que s'est réduite la nuptialité des célibataires, s'est réduite celle des divorcé(e)s.

LES SCHEMAS DE MARIAGE : LE MYTHE DU BARBON ÉPOUSANT L'INGÉNUÉ

La différence d'âge entre les conjoints, dans les mariages qui lient un divorcé à sa nouvelle épouse, est un sujet sur lequel nombre de personnes ont des idées fausses autant que tenaces. Il en est dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres : l'exception de par sa nature frappe l'imagination, et on généralise facilement à partir d'elle, alors que le comportement usuel, parce qu'il n'a précisément rien d'exceptionnel, passe inaperçu.

En l'occurrence, on entend très souvent que les hommes divorcés, d'âge mûr pour ne pas dire âgés, épousent en secondes noces de jeunes célibataires. Qu'en est-il vraiment ?

Si on choisit au hasard, dans le proche passé, l'année 1977, pour voir comment les choses se présentent, on constate que bien peu de ces mariages sont conformes au stéréotype. Qu'on en juge par la statistique suivante : le nombre de femmes célibataires de 20 à 24 ans épousant un divorcé de 40 à 44 ans s'élevait cette année-là à 182, sur un total de mariages du type «un divorcé épouse une célibataire» de 12 991, soit 1,4 %. On peut préférer d'autres mesures, comme la fraction des divorcés de plus de 40 ans qui ont épousé des célibataires de moins de 25 ans ($119/2640 = 4,5 \%$), ou la fraction des divorcés de plus de 40 ans qui ont épousé des célibataires ($119/12\ 991 = 0,9 \%$). Les chiffres parlent d'eux-mêmes.

En fait, plus de la moitié (53,6 %) des divorcés qui ont épousé une célibataire avaient entre 23 et 30 ans (on peut dire 26 ans et demi en moyenne), et leur conjointe avait près de 23 ans en moyenne (22,9 ans).

Pour compléter, ajoutons que ceux qui avaient de 31 à 39 ans (35 ans en moyenne) représentaient 22,4 % de l'ensemble de ce type de remariage, et leur nouvelle épouse avait en moyenne 27 ans (26,75). Quand il y a mariage d'un divorcé avec une célibataire, ce n'est donc pas souvent un barbon séduisant l'ingénue (ou le contraire).

Il serait donc intéressant d'explorer davantage ces comportements en décrivant les schémas les plus classiques du choix des conjoints en fonction de l'âge. De toutes les combinaisons possibles, nous avons choisi les plus fréquentes, soit à partir du tableau 5, celles correspondant aux numéros 1 (schéma 1), 6 (schéma 2) et 2 (schéma 3), à l'ensemble 3, 7 et 9 (schéma 4), et au numéro 4 (schéma 5).

Tableau 5

Distribution des mariages suivant l'état matrimonial des époux.
Canada, 1977

Type de mariage	Nombre	Pourcentage
1 Un célibataire épouse une célibataire	142 594	76
2 Un divorcé épouse une divorcée	11 269	6
3 Un veuf épouse une veuve	3 324	2
4 Un célibataire épouse une divorcée	10 666	6
5 Un célibataire épouse une veuve	1 646	1
6 Un divorcé épouse une célibataire	12 991	7
7 Un veuf épouse une célibataire	1 269	1
8 Un divorcé épouse une veuve	1 965	1
9 Un veuf épouse une divorcée	1 618	1
Total	187 342	100 %

Note : À cause des arrondissements, la somme des pourcentages n'est pas égale à 100 %.

En conservant 1977 comme année-exemple, nous avons mis sous forme de graphique les informations relatives à ces cinq schémas :

1. Chaque graphique (un par type de mariage étudié) est constitué d'un histogramme des fréquences selon le nombre d'années d'âge du conjoint considéré, d'au moins 85 % des mariages du type étudié.
2. En regard de chaque fréquence, on a porté la différence d'âge moyenne avec la conjointe (schémas 1 à 4) ou le conjoint (schéma 5), et la valeur en années, positive ou négative, peut se lire sur l'ordonnée de droite du graphique.
3. Enfin, le coefficient de variation de l'âge du (de la) marié(e) est représenté par un segment de droite réparti également de part et d'autre du point correspondant à la différence d'âge moyenne avec le (la) conjoint(e).

De l'examen des cinq graphiques, il ressort qu'à des niveaux divers et avec des nuances certaines, une image revient avec constance : le marié jeune a une épouse quelquefois légèrement plus âgée que lui; relativement «âgé», les choses changent, et son épouse est d'autant plus jeune que lui-même est plus vieux; la dispersion de l'âge des épouses par rapport à l'âge moyen augmente régulièrement à mesure que l'âge de l'époux s'accroît.

Schéma # 1 : Un célibataire épouse une célibataire

Il y a eu, en 1977, 142 594 mariages de ce type, c'est-à-dire plus des trois quarts des mariages de l'année, et celle-ci n'est pas singulière, comme le montre le tableau suivant.

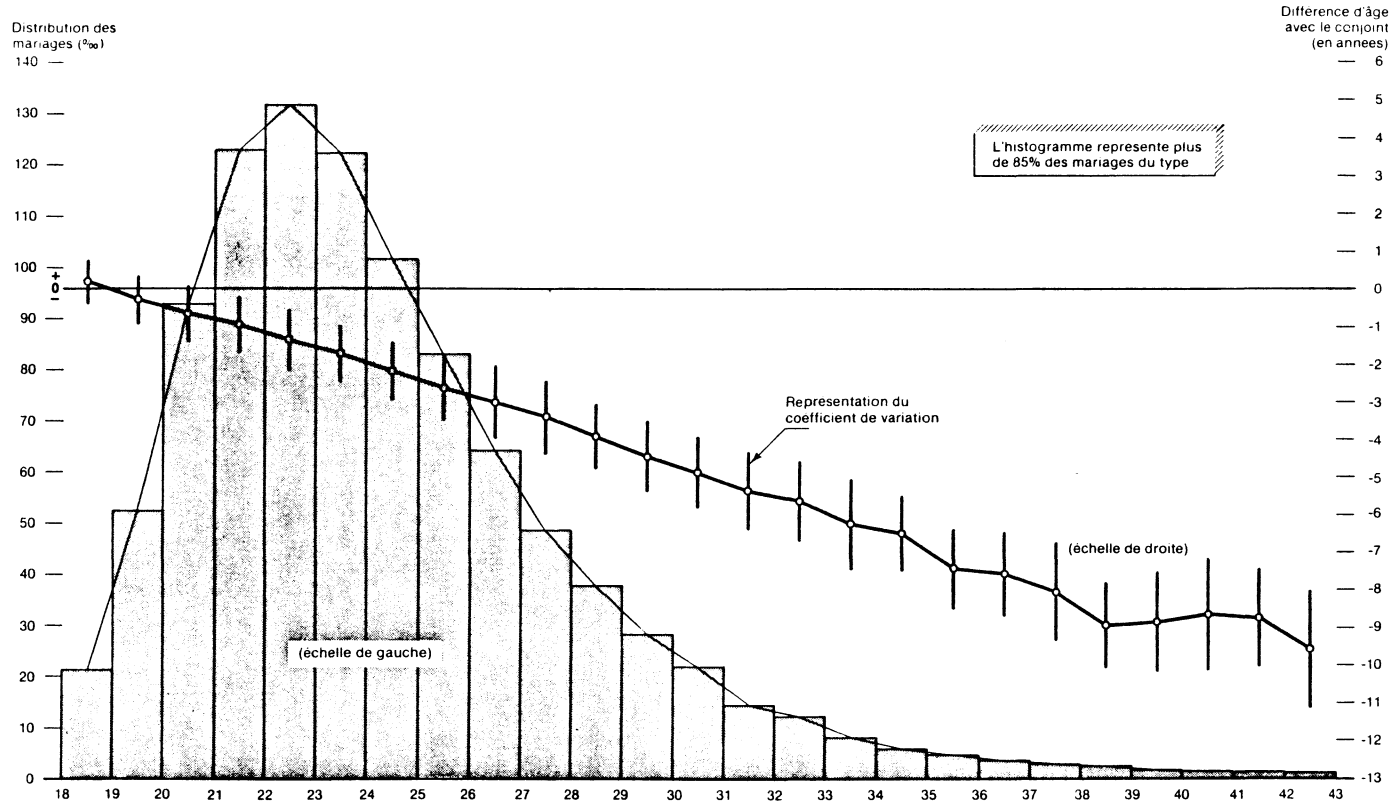
Tableau 6

Distribution en pourcentage des mariages, selon quelques schémas.
Canada, 1977

Année	célibataire/ célibataire	célibataire/ divorcé	divorcée/ célibataire	divorcée/ divorcé	autres
1971	83	4	4	3	6
1972	83	4	4	3	6
1973	82	5	4	4	5
1974	80	5	5	4	6
1975	79	6	5	5	5
1976	77	7	5	6	5
1977	76	7	6	6	5
1978	75	7	6	7	5
1979	74	8	6	7	5
1980	73	8	6	7	6
1981	72	8	7	8	5
1982	72	9	7	8	4

Graphique 1

Distribution des mariages du type «un célibataire épouse une célibataire». Canada, 1977



Malgré les effets du remariage des divorcées sur une nuptialité en décroissance, la grande majorité des mariages unissent des célibataires. Les partenaires, comme on s'y attend, sont jeunes : 85 % de ces nouveaux mariés ont dans la vingtaine; et comme 95 % ont moins de 43 ans, la courbe de distribution se trouve fortement oblique à droite. En fait, les âges moyens sont de 24,1 ans pour l'époux et de 22,0 ans pour l'épouse. Cette différence de deux ans entre âges moyens, si fréquemment utilisée dans le discours démographique, n'est vraie dans ce cas que lorsque le marié a 23 ans ! Quand il est plus jeune, l'âge de sa fiancée se rapproche du sien, et lorsqu'il est plus âgé il s'en éloigne. La différence devient importante pour les mariages des hommes de plus de 30 ans, mais comme ils sont peu nombreux, ils n'alourdissent pas considérablement la moyenne, qui d'autre part est allégée par les nombreux mariages avant 23 ans dans lesquels les épouses présentent des différences d'âge plus faibles.

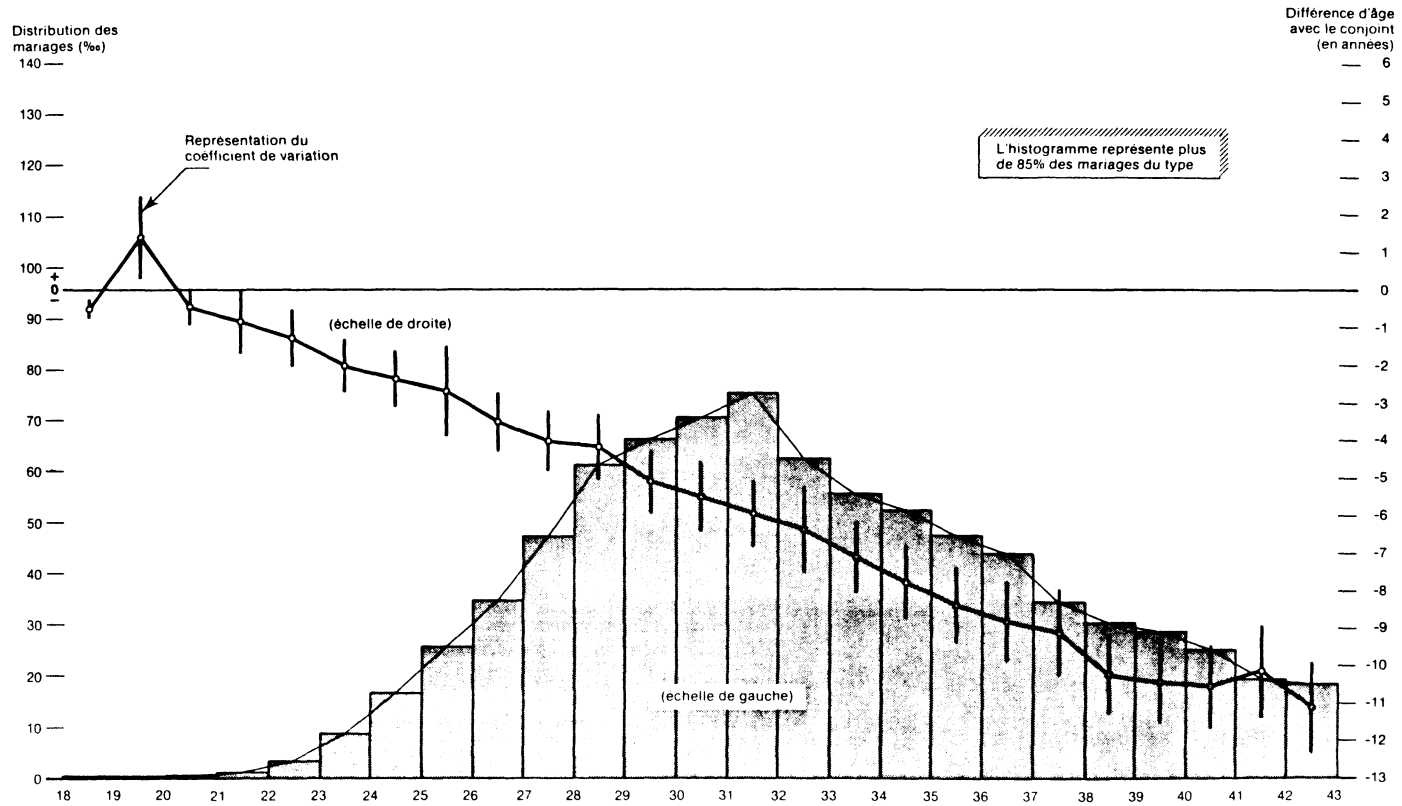
Schéma # 2 : Un divorcé épouse une célibataire

Second en importance numérique (12 991 mariages en 1977), ce schéma apparaît beaucoup moins fréquemment que le type précédent, et ne représente qu'environ 7 % des unions. Au cours des dernières années, toutefois, nombre et proportion augmentent, et continueront sans doute d'augmenter dans l'avenir. Par rapport au type précédent, l'âge modal de l'époux est beaucoup plus élevé (31 ans au lieu de 22). L'âge de 42 ans pour l'époux marque la limite en dessous de laquelle on rencontre 88 % des mariages de ce type. Très peu nombreux avant 24 ans, dans 60 % des cas le marié a de 24 à 35 ans. La courbe de distribution est donc plus étalée, conformément à la logique, puisque les premiers mariages de ces hommes ont eu des durées variables et qu'ils avaient eux-mêmes des âges variables au moment où ils les ont contractés.

La différence des âges moyens des conjoints est plus forte que dans le cas des mariages de célibataires entre eux. Le marié a en moyenne près de 32 ans (31,8 ans) et la mariée 25,5, soit une différence de 6,3 ans. Si c'est le «marié moyen» qui, à cause des années vécues dans son mariage antérieur, est le plus âgé des deux conjoints, curieusement la célibataire qu'il épouse est elle aussi sensiblement plus âgée (25,5 ans au lieu de 22,0) que celle qu'épouse un célibataire. On peut se demander jusqu'à quel point le divorcé qui se remarie dispose du même choix d'épouses que le célibataire. Pourtant, à âge égal (de l'époux) dans les deux types de mariage, les épouses de divorcés sont, comme le montre le tableau 7, en moyenne plus jeunes du même nombre d'années (mais dans le deuxième type, les époux âgés sont beaucoup plus nombreux que dans le précédent).

Graphique 2

Distribution des mariages du type «un divorcé épouse une célibataire». Canada, 1977



Graphique 3

Distribution des mariages du type «un divorcé épouse une divorcée». Canada, 1977

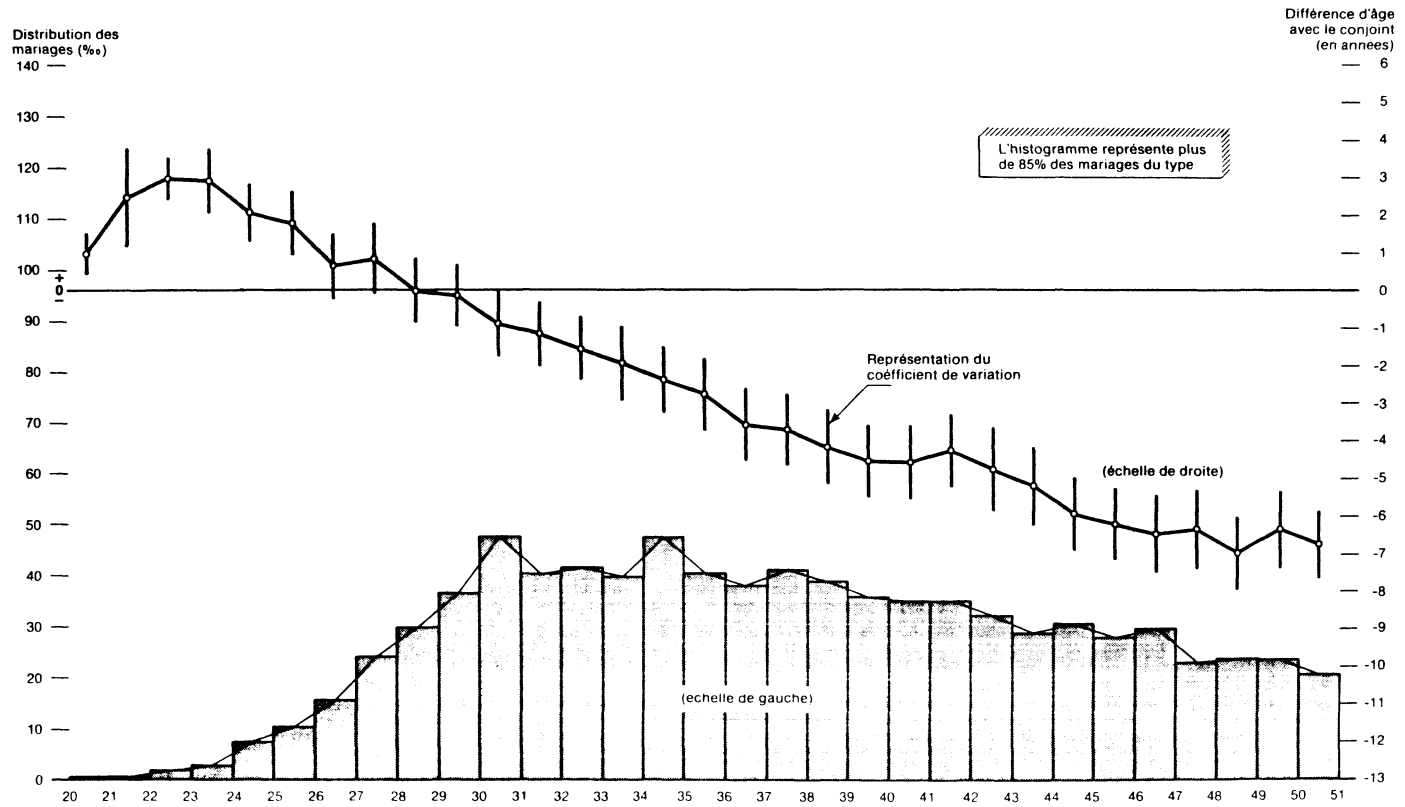


Tableau 7

Relation entre les âges du marié et de son épouse dans le schéma de mariage «un divorcé épouse une célibataire». Canada, 1977

Âge du marié	Âge de l'épouse du célibataire	Âge de l'épouse du divorcé
25	22,5	22,3
30	25,0	24,5
35	27,5	26,5

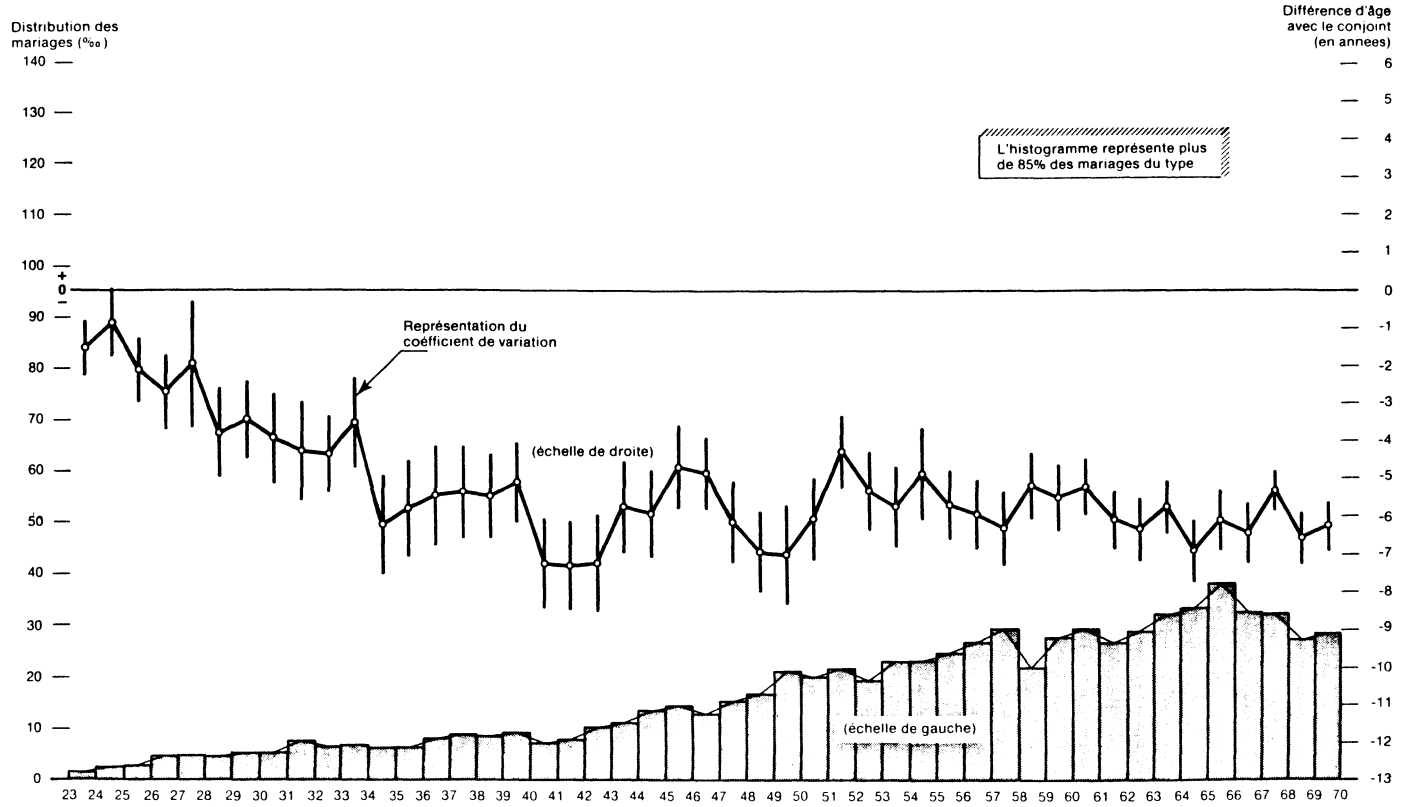
Schéma # 3 : Un divorcé épouse une divorcée

Ce type de mariage se retrouve avec à peu près la même fréquence que le précédent (11 269 unions en 1977, 6 % de tous les mariages), et - comme lui - est en progression. En distribuant, comme dans les types précédents, les mariages d'après l'âge de l'homme, on constate que pour avoir à l'étude 85 % de ces mariages, il faut atteindre l'âge de 50 ans. La courbe est très étalée et présente presque un plateau entre les âges de 30 et 45 ans. En conséquence, l'âge moyen du marié est encore plus élevé (37,4 au lieu de 31,8) que dans le type de mariage précédent. Le grand changement réside dans l'âge de la mariée, qui s'élève à 33,8 ans. Il n'est pas besoin d'être grand clerc pour comprendre que la raison de cet âge moyen élevé est la même que celle qui a été invoquée précédemment pour rendre compte de l'âge élevé du divorcé épousant une célibataire. Les deux nouveaux conjoints ont dans ce cas vécu pendant un nombre variable d'années leur premier mariage, qui les avait engagé indépendamment l'un de l'autre à des âges eux aussi variables. Il en résulte que la différence moyenne d'âge (3,6 ans) entre les conjoints est plus faible que dans les mariages du type précédent. La relation classique entre les âges des conjoints apparaît toujours clairement, avec une différence cependant : alors que dans les cas déjà discutés, à de très rares exceptions près la mariée était toujours plus jeune que le marié, dans ce type-ci de mariage, jusqu'à 28 ans le marié épouse en secondes noces une femme plus âgée.

Schéma # 4 : Un veuf se remarie

Du fait que la mortalité augmente avec l'âge, le nombre de veufs, candidats au remariage, augmente avec lui, et aussi la fréquence de ces mariages. Mais c'est dans la soixantaine qu'à chaque âge la fréquence est la plus élevée. Ce type de mariage est composite, en ce sens qu'on a regroupé les épouses de statut matrimonial divers (célibataires, veuves et divorcées), avec pour résultat que la relation entre les âges est moins nette que dans les cas précédents. La distribution étant très étalée, les âges moyens n'ont guère de signification, et seul est à retenir que l'épouse est presque toujours plus jeune de 4 à 6 ans que le marié. Ces 6 211 cas (en 1977) ne représentent qu'environ 3 % des mariages.

Graphique 4
Distribution des mariages du type «un veuf se remarie». Canada, 1977



Graphique 5

Distribution des mariages du type «une divorcée épouse un célibataire». Canada, 1977

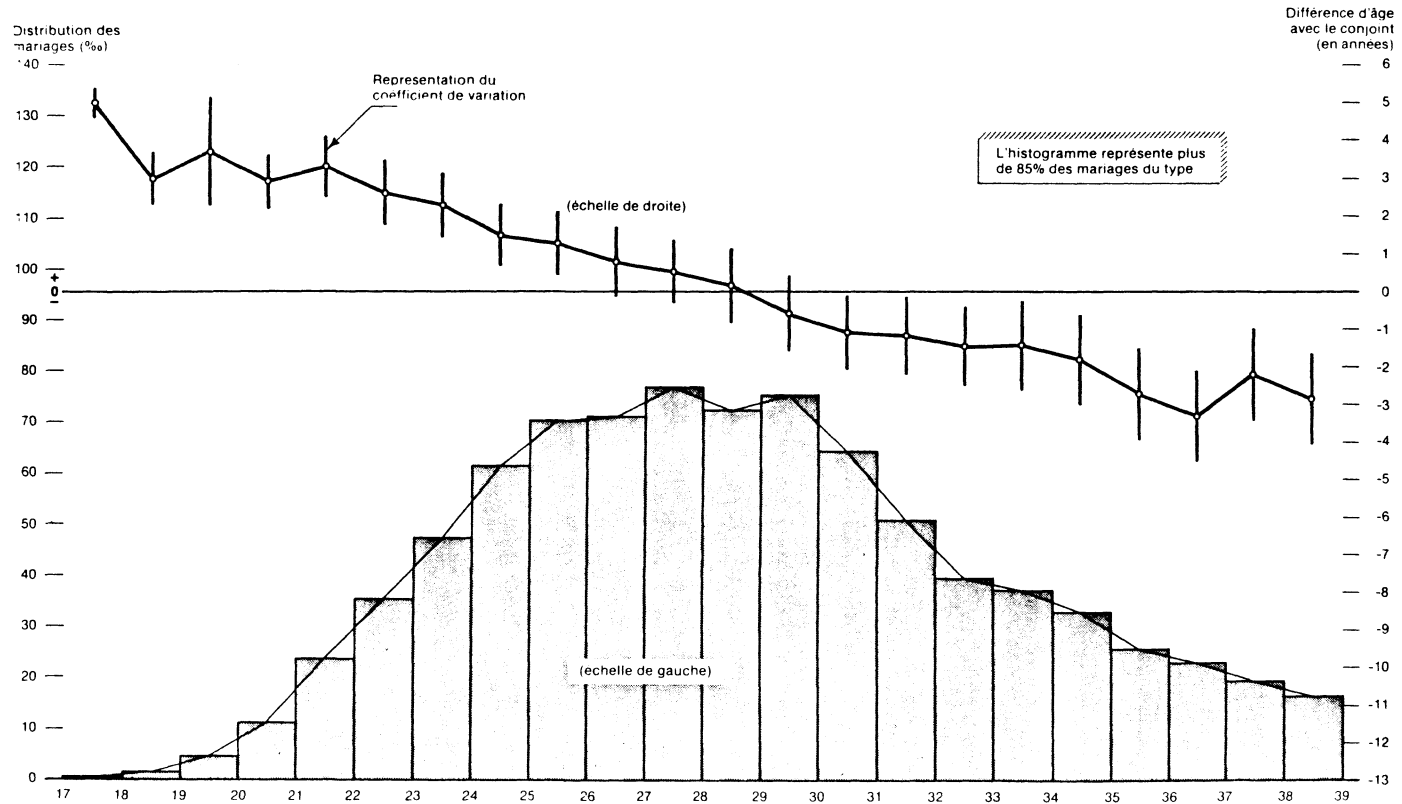


Schéma # 5 : Un célibataire épouse une divorcée

Ces mariages représentaient (en 1977) 10 666 unions, soit 6 % des mariages. C'est un modèle d'union aussi fréquent que son homologue «un divorcé épouse une divorcée». Si le graphique avait été construit de la même manière que les autres, c'est-à-dire en utilisant comme variable de distribution l'âge du marié, on aurait assisté à un phénomène surprenant en ce qui concerne la relation entre les âges des conjoints. Elle aurait été inverse, montrant que la mariée était nettement plus jeune que le marié, quand celui-ci est jeune, que les mariés étaient d'âge identique vers 28 ans, et que le marié était plus jeune que sa femme à mesure que l'âge de celle-ci avançait. En fait, le graphique retrouve la forme attendue si la variable de distribution est l'âge de la femme.

L'allure générale de la courbe de distribution ressemble étrangement à celle du type «un divorcé épouse une célibataire», à la nuance près qu'elle est moins oblique à droite : l'âge en dessous duquel sont concentrés 85 % des mariages est 38 ans au lieu de 42. L'explication proposée est la même que celle donnée pour la situation inverse : la divorcée qui se remarie a vieilli pendant son premier mariage.

La courbe des différences d'âge est toujours descendante de la gauche vers la droite du graphique, ne mettant pas en défaut la constatation faite pour les schémas précédents.

CONCLUSION

De ces cinq brèves analyses, il ressort que les âges au mariage dépendent principalement du statut matrimonial des conjoints, comme l'intuition pouvait le laisser entrevoir (par exemple, le remariage des veufs sont des remariages de personnes âgées, et on aboutirait à des conclusions identiques en étudiant le remariage des veuves). En second lieu, le marié épouse dans pratiquement tous les cas une femme plus jeune que lui. L'exception est le remariage d'une divorcée avec un célibataire; une explication possible serait que lorsqu'elle arrive divorcée à la trentaine, c'est la femme qui prend l'initiative de l'union, et qu'elle choisit alors un conjoint plus jeune qu'elle.

Mais qu'en est-il des conditions socio-économiques pouvant influencer la nuptialité et l'âge au mariage ?

C'est par centaines que se comptent les études qui ont été consacrées aux relations entre la nuptialité ou la formation de la famille et les conditions économiques. Easterlin, Butz et Ward, Becker sont, parmi les noms célèbres, ceux que l'on mentionne le plus souvent. Notre intention n'est pas de procéder à une étude de ce genre, mais plutôt de spéculer sur une relation souvent mentionnée, à savoir la relation entre chômage et nuptialité.

Les indicateurs de la santé économique sont très nombreux et leur élaboration souvent complexe. Celui qui a priori apparaît le plus pertinent est le niveau du chômage masculin dans la tranche d'âge où se concluent le plus de mariages, soit de 20 à 44 ans. Si l'on faisait un graphique mettant en relation l'évolution (de 1953 à 1981) du taux de chômage des hommes de 20 à 44 ans et l'évolution annuelle de l'indice synthétique de nuptialité première (masculine et féminine), on observerait qu'il existe dans l'ensemble une corrélation négative entre les deux; quand le chômage augmente, la nuptialité diminue, et à l'inverse les périodes de nuptialité élevée correspondent à des périodes où le chômage s'est situé à un faible niveau.

Il ne faut pas tirer de cette relation plus qu'elle ne peut révéler, mais on peut considérer que, malgré des mesures de protection financière dispensées par un État moderne comme le Canada, et malgré les facilités d'accès au crédit, le mariage demeure sensible à la contrainte économique. En second lieu, il faut signaler que c'est avec le chômage masculin que la corrélation s'établit (le taux de chômage général, le taux de chômage féminin et d'autres indices plus complexes ne fournissent pas de corrélation très significative). Ceci inciterait à penser, entre autres choses, que le premier mariage est encore fortement lié à l'état de «santé économique» des jeunes hommes. Cette constatation ouvre un champ de spéculation sur le comportement matrimonial à venir des Canadiens. Diverses questions qui s'enchaînent cherchent une réponse :

- Une réduction du chômage est-elle envisageable d'une manière durable ? Et si tel était le cas verrait-on pour autant remonter la courbe de nuptialité ?
- Si l'augmentation de la productivité devait au contraire conduire au maintien en chômage chronique d'une partie importante de la jeunesse, la nuptialité resterait-elle au niveau actuel ?
- Quel effet aura d'ici quelques années la participation féminine grandissante à la main-d'oeuvre active, sur la distribution des rôles dans le couple et partant sur la formation de ce dernier ?
- Les unions de fait (unions libres, unions consensuelles, etc.) dont le nombre semble augmenter d'année en année, ne seront-elles pas «récupérées» par le système social, au point qu'elles seront à toutes fins pratiques indiscernables des mariages ?

Personne, c'est à craindre, n'oserait risquer autre chose qu'une opinion aux fondements précaires sur l'évolution de la situation. Pour les uns, c'est une courte période de malaise à laquelle succèdera bientôt un retour à la normale. Pour d'autres, la société vit une période de transition entre une situation stable et traditionnelle qui s'effrite, et une nouvelle forme de contrat social encore inconnue. Pour d'autres encore, il s'agit d'une révolution menant vers une anarchie permanente, où l'individu, dans l'implacable défense de son identité, et jaloux de ses droits, refusera le couple durable et ses contraintes.

RÉSUMÉ - SUMMARY - RESUMEN

DUMAS Jean - MARIAGES ET REMARIAGES AU CANADA

Le mariage étant un événement renouvelable, il convient de distinguer les mariages et les remariages et de les analyser séparément, car les unions que les uns et les autres créent diffèrent dans leur nature et dans les caractéristiques des personnes impliquées. L'auteur propose cinq schémas de mariage, basés sur les diverses combinaisons entre le statut matrimonial antérieur des conjoints, et pour chacun d'un, il analyse leur distribution selon l'âge des conjoints.

DUMAS Jean - MARRIAGES AND REMARRIAGES IN CANADA

Marriage being a recurrent event, it is important to analyse separately marriages and remarriages, because the unions they create have different characteristics. The author proposes five patterns of marriage, based on the various combinations between the previous matrimonial status of the spouses, and for each of them, he analyses the distribution according to the age of husband and wife.

DUMAS Jean - LAS PRIMERAS Y SECUNDAS NUPCIAS EN CANADÁ

El casamiento siendo un acontecimiento renovable, conviene distinguir entre primeras y segundas nupcias y analizarlas en forma separada, pues las uniones que unos y otros crean difieren en su naturaleza y en las características de las personas implicadas. El autor propone cinco esquemas de casamiento basados sobre las diversas combinaciones entre el status matrimonial anterior de los cónyuges y por cada uno de ellos analiza su distribución según la edad de los cónyuges.